

5 Conclusion

La durée du travail reste, avant la rémunération, le thème le plus négocié dans le Doubs, au-delà des moyennes nationales et ce, de façon constante.

Les sous-thèmes les plus négociés sont l'aménagement du temps de travail, la durée collective du temps de travail et la fixation des congés, de façon constante.

Les secteurs les plus concernés par ces négociations sont en premier lieu l'industrie manufacturière (notamment les branches de la métallurgie/sidérurgie), puis le secteur sanitaire et social et celui des transports.

C'est la branche de la Métallurgie/Sidérurgie qui a conclu le plus d'accords ces dernières années et reste relativement stable, **cependant on constate une explosion récente au sein du secteur sanitaire et social (42,4% des accords conclus en 2012), notamment dans la branche de l'aide à domicile.**

Contacts :

Pour toutes questions relatives à la négociation collective dans le Doubs, merci de nous contacter aux adresses suivantes :

DIRECCTE Bourgogne-Franche-Comté Unité départementale du Doubs

Service Administration du travail chargé de l'enregistrement des accords

■ Besançon :
5 place Jean Cornet
25041 BESANCON cedex
Tél : 03 81 21 13 12

■ Montbéliard :
4 rue Charles Lalance
25200 MONTBELIARD



franch-ut25.accord-entreprise@direccte.gouv.fr



Synthèse de la négociation collective des entreprises dans le Doubs en 2014

En 2014 753 dossiers issus de la négociation collective d'entreprise ont été déposés auprès de l'Unité départementale du Doubs (accords, avenants, plans d'action, actes unilatéraux de l'employeur, procès-verbaux de désaccord et autres).

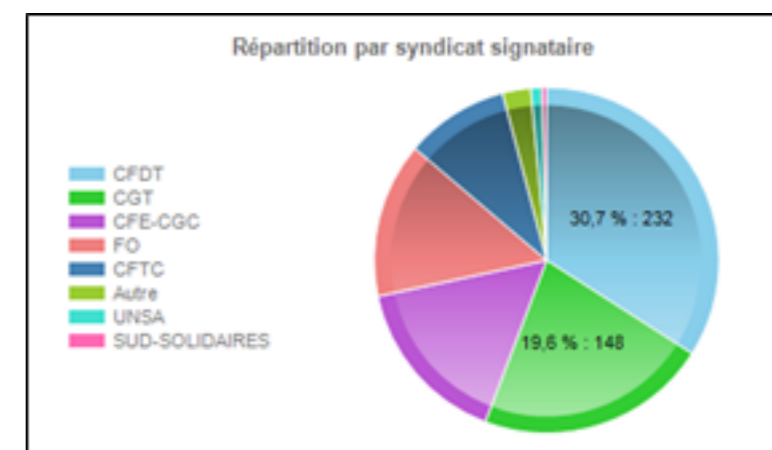
Le Doubs représente systématiquement à lui seul plus de la moitié des accords conclus dans la région Franche-Comté, avec une proportion de 51 % en 2014, allant jusqu'à 58,29% en 2012.

Notons que dans le Doubs, 83% des entreprises sont des TPE, comptant moins de 10 salariés, lesquelles n'ont pas de délégués syndicaux et ne sont donc pas assujetties à la négociation collective obligatoire. Ces entreprises sont majoritairement issues des secteurs tertiaires et de la construction. A l'inverse, une petite proportion de grandes entreprises dans la région est industrielle.

1 L'évolution des accords dans le Doubs

Les signataires :

Au niveau départemental, on constate que les textes issus de la négociation collective en 2014 ont été majoritairement signés avec la CFDT, puis la CGT. Arrivent ensuite la CFE-CGC puis FO.



Les proportions sont équivalentes en 2012 et 2013.

2 Les thèmes de négociation

Autres tendances en 2014 :

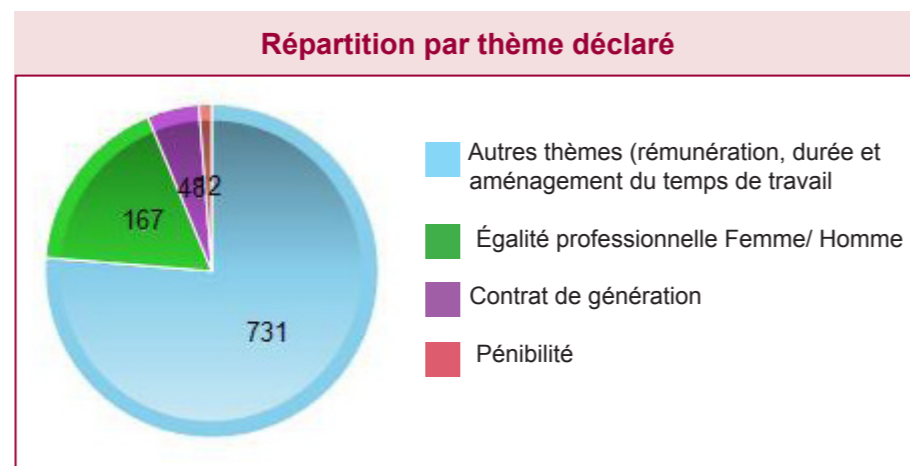
Le thème de l'emploi recule dans le département. En effet, ce thème de négociation a toujours été supérieur aux moyennes nationales excepté en 2014, avec 8,6% dans le Doubs contre 14,8% au niveau national.

Le thème de la formation, quant à lui, reste dans le Doubs supérieur à la moyenne nationale (1,7% contre 1% en 2014).

A contrario le thème des conditions de travail est moins développé dans le Doubs, avec une proportion de 1,9% comparé au niveau national où il est de 3%.

En 2014 dans le Doubs, les thèmes de la durée et de l'aménagement du temps de travail (27,1%) et de la rémunération (22,9%) sont les plus importants. Cette tendance se retrouve « traditionnellement » depuis 2011.

En effet, chaque année la proportion des accords sur le thème de la durée et de l'aménagement du temps de travail est supérieure à la moyenne nationale, et ce de manière significative.



Focus : la durée du temps de travail

	Nb de textes déposés	Local	National
Durée et aménagement du temps de travail	254	27,1% >	16,3%
Aménagement du temps de travail (modulation, annualisation, cycles)	65	25,6% >	5,0%
Autres dispositions durée et aménagement du temps de travail	20	7,9% >	1,7%
Compte épargne temps	9	3,5% <	1,0%
Durée collective du temps de travail	60	23,6% >	3,3%
Fixation des congés (jours fériés, ponts, RTT)	55	21,7% >	2,3%
Forfaits (en heures, en jours)	6	2,4% >	0,5%
Heures supplémentaires (contingent, majoration)	15	5,9% >	1,0%
Travail à temps partiel	12	4,7% >	0,6%
Travail de nuit	5	2,0% >	0,5%
Travail du dimanche	7	2,8% >	0,4%

Tous les sous-thèmes relevant de la durée du travail sont négociés dans le Doubs de façon nettement supérieure aux moyennes nationales, ce qui montre une réelle préoccupation des partenaires sociaux du département sur cette thématique. Le sous-thème prioritaire relatif à la durée du travail a trait à l'aménagement du temps de travail (25,6%). Viennent ensuite la durée collective du temps de travail (23,6%), et la fixation des congés (21,7%).

3 La forme des accords en 2014

La négociation dans le département aboutit généralement à la signature d'un accord, à un taux légèrement supérieur à la moyenne nationale. Ce qui est un signe positif du dialogue social dans le Doubs

On constate cependant des irrégularités sur la forme des accords déposés :

- Des difficultés concernant la détermination de la représentativité syndicale ;
- Les PV d'élections sont parfois manquants, tout comme les renouvellements des mandats.
- Dans les cas d'accords conclus avec des représentants du personnel, il peut manquer la validation préalable de la commission paritaire de branche ;
- Dans les cas d'accords conclus avec des salariés mandatés, trois conditions sont requises et peuvent ainsi faire défaut : il doit y avoir carence d'élections des représentants du personnel, un référendum organisé auprès de l'ensemble des salariés, et un mandat d'une organisation représentative au niveau de la branche.

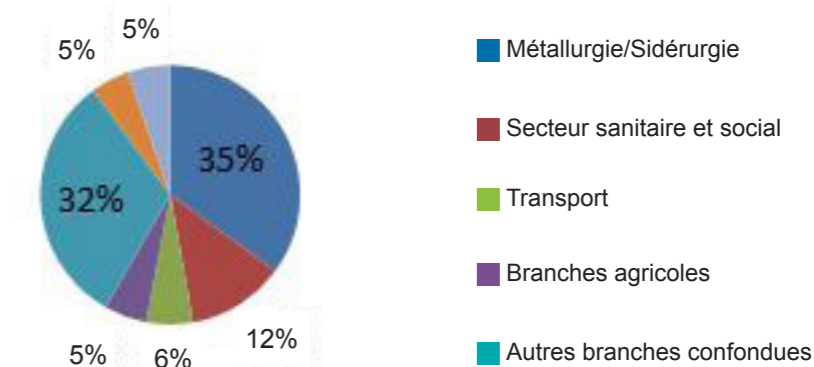
Les services de la direction relèvent ainsi une relative méconnaissance des textes sur ces points au sein des entreprises, notamment les moins de 50 salariés.

Nombre de dépôts par mois selon le type de textes	Local	National
Accord	55,2%	< 56,1%
Adhésion	1,3%	> 1,1%
Autres	0,3%	> 0,3%
Avenants	25,2%	> 19,5%
Décision unilatérale de l'employeur	8,2%	< 10,7%
Dénonciation	2,1%	< 3,2%
Désaccord	4,0%	< 4,6%
Plan d'action	3,5%	< 4,0%
Renouvellement tacite	0,3%	< 0,4%
Accord cadre	0,0%	< 0,0%
Total	100,0%	100,0%

4 Les accords selon les branches

Dans le Doubs, la branche de la métallurgie est évidemment prédominante dans la conclusion d'accords. En 2014, son taux est deux fois plus important que le taux national qui est de 16,5%.

Branches d'activité concluant des accords en 2014



Les branches du secteur sanitaire et social arrivent en 2^{ème} position chaque année. On ne constate pas de bouleversement du dialogue social au niveau du département sur une durée de 3 ans. Les branches qui ont le plus tendance à signer les accords restent les mêmes.